

Pourquoi nous refusons ce projet

Ce projet de barrage de Sivens est inacceptable pour de multiples raisons :

Il découle d'un **conflit d'intérêts flagrant de la CACG** qui a obtenu ce contrat juteux après avoir eu le monopole des études qui justifient le projet.

Il repose sur des **études manipulées**, sur une norme réglementaire fixée par la CACG elle-même, toutes choses que nous avons découvertes en 2013 dans le rapport de la CACG (2001) que le Conseil Général (CG 81) et la Préfecture ont refusé de communiquer depuis 2011.

Le processus d'élaboration du projet est un **déni de démocratie** : nulle concertation des associations de protection de l'environnement et des milieux aquatiques, avis défavorables cachés durant l'enquête publique, refus du CG 81 et de la Préfète de débattre en public et même de répondre à nos questions... La Préfète n'a pas suivi les avis des scientifiques, des experts nationaux, de la Commission d'enquêtes publiques, de la Fédération de Pêche et des milieux aquatiques, des services de l'Etat chargés de l'eau (ONEMA)...

Ce serait un **gouffre pour l'argent public** avec un investissement annoncé de 8.4M € uniquement sur fonds publics et un coût de fonctionnement de l'ordre de 360 000 €/an pendant 20 ans. Alors qu'il s'apprête à sacrifier une « zone humide majeure du département du point de vue de la biodiversité », le CG 81 refuse toujours de dire combien les irrigants paieront le m³ d'eau. Sur la base du barrage de Thérondel (82), ce serait maximum 50 €/an/ha (pour 2400 m³) soit une facturation de maximum 16000 €/an. C'est donc le contribuable qui paierait 95 % du coût de fonctionnement...

Il encouragerait la **poursuite d'un modèle agricole productiviste** défendu par la FNSEA depuis des décennies et qui est un échec total pour l'emploi, la santé (des paysans et des consommateurs), l'environnement, les finances publiques, etc... **Sur le parcours du Tescou concerné par le barrage, il n'y a qu'une vingtaine d'irrigants aujourd'hui.** C'est donc un investissement public d'environ 200 000 € par irrigant que le CG81 s'apprête à réaliser et sans aucune contrepartie sociale et environnementale ! Tout comme la Confédération Paysanne, nous réclamons que l'argent public bénéficie équitablement à tous les paysans et sur la base d'une agriculture paysanne agro-écologique.

Le projet sacrifierait la **dernière zone humide importante du bassin du Tescou qui abrite au moins 94 espèces animales protégées et 353 espèces de plantes vasculaires.** La compensation environnementale prévue à travers notamment la réhabilitation de 9

petites zones humides éparpillées sur le bassin n'est **pas acceptée par les scientifiques et experts consultés lors de la procédure.**

Ce projet est donc en complète contradiction avec les beaux discours du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et du gouvernement. Pour continuer à l'expliquer et à convaincre que **les alternatives que nous proposons** sont plus intéressantes pour l'intérêt général et moins coûteuses.